

Relevé de délibérations et avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

Auteur :

- Stéphane VALAT

Destinataires :

- Direction Générale des Services

Copies :

- Linda Lawrance
- Jean-Paul Jourdan

1/ APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 11/12/2014 ET 15/01/2015

➔ La CFVU adopte les procès-verbaux des séances du 11/12/2014 et 15/01/2015

2/ CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2015/2016

Par application du décret no 2010-1426 du 18 novembre 2010 : "L'année universitaire est désormais divisée en deux semestres et la date de la rentrée universitaire varie du début du mois de septembre au début de l'année civile suivante selon les formations.

Il appartient à chaque établissement public d'enseignement supérieur de fixer le début des cours et la fin de l'année universitaire, à l'instar des dates d'examen et des dates de vacances."

Deux options étaient envisagées pour le calendrier 2015/2016 :

Les 2 calendriers comprennent 13 semaines d'enseignement au 1^{er} et au 2nd semestre.

La différence réside dans la date de publication du calendrier de 2nde session et la période d'examens du 2nd semestre.

L'option de calendrier retenue par la CDUFRI du 03/03/2015 et soumise au vote comprend une publication du calendrier de 2nde session au 2 juin 2016 et une période d'examens de 2nde session du vendredi 17 juin au mercredi 29 juin 2016.

Le choix de commencer les examens en milieu de semaine permet de gagner du temps de correction pour les épreuves de 2nde session.

Calendrier général des formations proposé :

- Semaine de rentrée : 07/09 au 11/09/2015
- Début des enseignements du 1^{er} semestre : en CM, le 14/09 (sauf formations particulières : CM+ TD)
- Début des enseignements de TD : 21/09

- Interruption des cours (automne) : 26/10 au 01/11/2015
- Interruption des cours et fin du 1er semestre (noël) : 21/12/2014 au 03/01/2016
- Examens de la 1ère session du 1er semestre : 04/01 au 15/01/2016
- Début des enseignements du 2nd semestre : 18/01/2016
- Jurys 1ère session du 1er semestre : 10 et 11/02/2016
- Publication des résultats 1ère session du 1er semestre : 12/02/2016
- Interruption des cours (hiver) : 29/02 au 06/03/2016
- Fin du 2nd semestre: 22/04/2015
- Examens de la 1ère session du 2nd semestre : 02/05 au 14/05/2015
- Jurys 1ère session du 2nd semestre : 23 et 24/05/2016
- Publication des résultats 1ère session du 2nd semestre : 25/05/2016
- Examens de la 2nde session: 17/06 au 29/06/2016
- Jurys 2nde session : 11 et 12/07/2016
- Publication des résultats 2nde session : 13/07/2016
- Fermeture estivale : 25/07 au 15/08/2016

Septembre 2015		Octobre 2015		Novembre 2015		Décembre 2015		Janvier 2016		Février 2016	
01 M		01 J		01 D Toussaint	01 M		01 V Jour de l'An	01 L		01 L	
02 M		02 V		02 L	02 L		02 S	02 M		02 M	
03 J		03 S		03 M	03 J		03 D	03 M		03 M	
04 V		04 D		04 M	04 V		04 L Examens	04 J		04 J	
05 S		05 L		05 J	05 S		05 S	05 V		05 V	
06 D		06 M		06 V	06 D		06 M	06 S		06 S	
07 L		07 M		07 S	07 L		07 J	07 D		07 D	
08 M		08 J		08 D	08 M		08 V	08 L		08 L	
09 M	Semaine intégration	09 V		09 L	09 M		09 S	09 M		09 M	
10 J		10 S		10 M	10 J		10 D	10 M	Jurys	10 M	Jurys
11 V		11 D		11 M Armistice 1918	11 V		11 L Examens	11 J	Jurys	11 J	Jurys
12 S		12 L		12 J	12 S		12 M	12 V	Publication des résultats	12 V	Publication des résultats
13 D		13 M		13 V	13 D		13 M	13 S		13 S	
14 L	Début de l'année universitaire Semestre 1	14 M		14 S	14 L	Semaine 12 des TD	14 J	14 D		14 D	
15 M	Début des CM	15 J		15 D	15 M		15 V	15 L		15 L	
16 M		16 V		16 L	16 M		16 S	16 M		16 M	
17 J		17 S		17 M	17 J		17 D	17 M		17 M	
18 V		18 D		18 M	18 V		18 L Semestre 2	18 J		18 J	
19 S		19 L		19 J	19 S		19 M Semaine 1	19 V		19 V	
20 D		20 M		20 V	20 D		20 M	20 S		20 S	
21 L	Début des TD	21 M		21 S	21 L		21 J	21 D		21 D	
22 M	Semaine 1 des TD	22 J		22 D	22 M		22 V	22 L		22 L	
23 M		23 V		23 L	23 M		23 S	23 M		23 M	
24 J		24 S		24 M	24 J		24 D	24 M		24 M	
25 V		25 D		25 M	25 V	25 V Noël	25 L	25 J		25 J	
26 S		26 L		26 J	26 S		26 M	26 V		26 V	
27 D		27 M		27 V	27 D		27 M	27 S		27 S	
28 L		28 M		28 S	28 L		28 J	28 D		28 D	
29 M		29 J		29 D	29 M		29 V	29 L		29 L	
30 M		30 V		30 L	30 M		30 S	30 M		30 M	
		31 S		31 L	31 J		31 D	31 M		31 M	

Congés Université de Bordeaux Montaigne (Hors formations spécifiques)	Examens écrits + oraux
Autre semaine zone C pour les congés d'hiver et de printemps	
Jours Fériés	
Début des enseignements Semestre 1 et Semestre 2	

Mars 2016	Avril 2016	Mai 2016	Juin 2016	Juillet 2016	Août 2016
01 M	01 V	01 D Fête du Travail	01 M	01 V	01 L
02 M	02 S	02 L Exams	02 J Publication calendrier S*2	02 S	02 M
03 J	03 D	03 M	03 V	03 D	03 M
04 V	04 L	04 M	04 S	04 L	04 J
05 S	05 M	05 J Ascension	05 D	05 M	05 V
06 D	06 M	06 V	06 L	06 S	06 S
07 L	07 J	07 S	07 M	07 J Saisie note composante	07 D
08 M	08 V	08 D Victoire 1945	08 M	08 V Saisie note composante	08 L
09 M	09 S	09 L Exams	09 J	09 S	09 M
10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M
11 V	11 L	11 M	11 S	11 L Jurys	11 J
12 S	12 M	12 J	12 D	12 M Jurys	12 V
13 D	13 M Semaine 12	13 V	13 L	13 M Publication résultats	13 S
14 L	14 J	14 S	14 M	14 J Fête Nationale	14 D
15 M	15 V	15 D Pentecôte	15 M	15 V	15 L Assomption
16 M	16 S	16 L Lundi de Pentecôte	16 J	16 S	16 M
17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M
18 V	18 L	18 M	18 S	18 L	18 J
19 S	19 M Semaine 13 : rattrapage de cours et examens de CC	19 J Saisie note composante	19 D	19 M	19 V
20 D	20 M	20 V Saisie note composante	20 L	20 M	20 S
21 L	21 J	21 S	21 M	21 J	21 D
22 M	22 V Fin des enseignements	22 D	22 M	22 V	22 L
23 M	23 S	23 L Jurys	23 J Exams	23 S	23 M
24 J	24 D	24 M Jurys	24 V	24 D	24 M
25 V	25 L	25 M Publication résultats (lancement des incompatibilités)	25 S	25 L	25 J
26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V
27 D Pâques	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S
28 L Lundi de Pâques	28 J	28 S	28 M	28 J	28 D
29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L
30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 M
31 J		31 M		31 D	31 M

Mme Lawrance indique qu'il convient de programmer le rattrapage des jours fériés (mercredi 11 novembre 2015 et lundi de pâques : 28/03/2016). Cette opération de remplacement constitue un travail très conséquent pour les équipes administratives. Pour l'UFR langues et civilisations cela représente une moyenne de 300 cours par jour férié. Il a été proposé à l'occasion de la CDUFRI un rattrapage des cours du 11/11/2015 le samedi 19/12 ou le lundi 21/12.

Pour le lundi 28/03/2016, le rattrapage se ferait le lundi de la 13^{ème} semaine du 2nd semestre, soit le 18/04/2016.

Plusieurs enseignants chercheurs s'indignent de l'obligation qui leur est faite de remplacer les enseignements positionnés sur un jour férié. Il leur est rappelé que l'établissement doit veiller au respect des maquettes et du contrat pédagogique passé avec les étudiants. En effet, il existait avant la mise en œuvre de cette disposition dans l'établissement (vote du CA du 20 juillet 2012), autant de pratiques que de choix individuels. Ainsi, les années abondantes en jours fériés, on pouvait constater une grosse différence d'heures entre les groupes de TD impactés par les jours fériés et les autres.

⇒ La CFVU adopte le projet de calendrier universitaire 2015/2016.

⇒ La CFVU se prononce pour un remplacement des enseignements liés aux jours fériés les 21/12/2015 et 18/04/2016.

3/ CALENDRIER DE CLOTURE ANTICIPEE DES INSCRIPTIONS

L'application Post Bac (APB) permet de gérer une période complémentaire des demandes d'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur. Cette procédure complémentaire (PC) s'adresse prioritairement aux étudiants qui n'ont pas été retenus sur les vœux formulés lors de la période principale. Cette période court jusqu'au 15 septembre et il appartient à chaque établissement de restreindre ou non la durée de la procédure complémentaire.

Les licences 1 LEA, LCCER anglais, LCCER japonais et géographie ont demandé à devancer la date de clôture de la procédure complémentaire.

Les L1 LEA et LLCER anglais demandent une clôture de la PC le 17 juillet, la L1 LLCER japonais le 21 août et la L1 géographie le 28 août.

L'UFR L&C justifie sa demande par la forte attractivité de certaines formations qui ne disposent pas d'un encadrement suffisant pour accueillir les étudiants dans de bonnes conditions et leur garantir des conditions d'études satisfaisantes. D'autre part la mise en place de test de positionnement pendant la semaine de rentrée nécessite que le plus grand nombre d'étudiants soit inscrit préalablement à cette opération. En effet, pour pouvoir y participer, les étudiants doivent avoir validé leur compte informatique, ce qui implique qu'ils soient régulièrement inscrits.

La commission s'interroge sur le manque d'harmonisation entre les dates choisies par les différentes filières et s'inquiète de la précocité de la clôture de la PC pour les L1 LEA et LLCER anglais.

La commission se prononce sur l'adoption d'une date de clôture commune pour toutes les formations concernées, il leur appartiendra de se déterminer entre les 2 dates : le 21 ou le 28/08.

➡ **La CFVU valide la demande de clôture anticipée de la procédure complémentaire pour les licences 1 LEA, LLCER anglais, LLCER japonais et géographie. La date de clôture retenue sera soit le 21 soit le 28/08/2015.**

4/ CALENDRIER D'ADMISSION DES FORMATIONS

Depuis l'entrée en vigueur au 12/11/2014 de la nouvelle loi « DCRA » relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, le principe selon lequel le silence gardé par l'administration pendant 2 mois valait refus a été renversé. D'une manière générale, la conservation du silence équivaut désormais à une acceptation de la demande déposée par l'utilisateur.

Selon les directives données par le ministère, ce principe ne concerne pas les demandes d'admissions formulées par les lycéens dans le cadre de l'Application Post Bac (APB), en revanche il est applicable pour toutes les autres demandes d'admissions (application Apoflux).

La conclusion des nombreux échanges sur la question du silence vaut acceptation (SVA) au plan national, consiste à circonscrire la campagne d'admission dans le délai des 2 mois. L'établissement a souhaité faire adopter ces calendriers d'admission par les conseils d'UFR et la CFVU afin de les rendre opposables.

Les membres de la commission signalent les importantes difficultés qui résultent de la mise en œuvre du principe SVA. Les délais de traitement se trouvent considérablement raccourcis, 2 mois au lieu de 5 antérieurement.

Cela va impacter les étudiants qui disposeront d'un temps très contraint pour constituer leur dossier et le déposer mais surtout les équipes administratives et pédagogiques qui devront instruire un nombre très conséquent de dossiers en quelques jours. Les chiffres annoncés sont de l'ordre de 600 dossiers à traiter en 3 jours pour un gestionnaire.

M. Rambaud indique que l'établissement pour nécessité de service devra autoriser des recrutements ponctuels.

Les calendriers des différentes formations sont annexés au relevé de décision.

Plus particulièrement, la commission revient sur le calendrier d'admission des filières générales des L1, L2 et L3 histoire, histoire de l'art, lettres et philosophie.

Dans le calendrier proposé par l'UFR Humanités, 3 sessions de recrutement sont proposées. Une 1^{ère} session comprise entre le mois de mars et le mois de mai, une 2^{ème} session de la fin du mois de juin à début juillet et enfin une 3^{ème} session de mi-août à début septembre.

La commission propose de limiter le calendrier de ces formations à 2 sessions selon les dates suivantes :

Filières	1 ^{ère} session			2 ^{ème} session		
	Ouverture APOFLUX	Dépôt des dossiers complets	Notification des résultats	Ouverture APOFLUX	Dépôt des dossiers complets	Notification des résultats
L1						
Histoire	09/03/2015	24/04/2015	09/05/2015	17/08/2015	04/09/2015	07/09/2015
Histoire de l'Art	09/03/2015	24/04/2015	09/05/2015	17/08/2015	04/09/2015	07/09/2015
Lettres	09/03/2015	24/04/2015	09/05/2015	17/08/2015	04/09/2015	07/09/2015
Philosophie	09/03/2015	24/04/2015	09/05/2015	17/08/2015	04/09/2015	07/09/2015
L2 & L3						
Histoire	04/05/2015	22/05/2015	29/05/2015	17/08/2015	04/09/2015	07/09/2015
Histoire de l'Art	04/05/2015	22/05/2015	29/05/2015	17/08/2015	04/09/2015	07/09/2015
Lettres	04/05/2015	22/05/2015	29/05/2015	17/08/2015	04/09/2015	07/09/2015
Philosophie	04/05/2015	22/05/2015	29/05/2015	17/08/2015	04/09/2015	07/09/2015

☞ La CFVU adopte le projet de calendrier d'admission 2015/2016 des licences avec modification pour les filières générales en humanités des niveaux L1, L2 et L3.

☞ La CFVU adopte le projet de calendrier d'admission 2015/2016 pour les masters professionnels.

☞ La CFVU adopte le projet de calendrier d'admission 2015/2016 pour les masters recherche, MEEF, les préparations à l'agrégation et années spéciales CAPES. Pour les années spéciales CAPES, 2 sessions sont proposées pour tenir compte des dates de résultat aux concours.

5/ DOSSIER D'ACCREDITATION DES CENTRES CLES

Conformément à la loi E.S.R du 22 juillet 2013, tout établissement doit pour délivrer le CLES obtenir une accréditation et non plus une habilitation.

Mme EDWARDS signale deux nouveautés :

- la création d'un CLES 3 Russe,
- la création d'un CLES 1 Polonais.

Points faibles et points forts des CLES :

- Points forts :
 - ↳ projet soutenu financièrement par l'établissement, qui comprend un éventail complet de langues pour non spécialistes,
 - ↳ nombreux conventionnements avec des établissements du site bordelais,
- Points faibles :
 - ↳ effectifs en baisse,
 - ↳ formation assez élitiste pour des non spécialistes et inaccessible aux candidats en formation continue,
 - ↳ pour l'anglais : concurrence TOEFL/TOEIC

Mme EDWARDS informe la CFVU que l'UPPA juge la gestion administrative des CLES trop lourde. Pour la certification, l'UBM leur propose donc d'organiser des sessions synchronisées en anglais et en espagnol. L'UBM fournira les sujets et l'UPPA surveillera et corrigera ses étudiants.

La commission s'interroge sur l'opportunité de mutualisation des cours de CLES avec des enseignements de licence. Il paraît peu concevable qu'un étudiant de CLES puisse atteindre un niveau C1 avec seulement 2h00 de cours hebdomadaire. Lorsque les emplois du temps le permettent, la commission estime qu'il faut envisager cette possibilité afin d'étoffer le volume horaire du CLES.

La commission s'interroge sur la proposition pour le prochain quinquennal (page 7 du dossier) selon laquelle la validation d'une certification CLES permettrait à l'étudiant de bénéficier de points AFP en année N+1 sur son inscription principale. Cette disposition n'est pas tranchée et semble compliquée à mettre en œuvre puisque justement les formations concernées relèvent d'années universitaires différentes.

➔ **La CFVU valide le dossier d'accréditation du centre CLES de l'UBM.**

6/ PROCEDURE D'OUVERTURE D'UN DIPLOME A L'INTERNATIONAL

La commission est régulièrement saisie pour valider l'ouverture de diplômes à l'international (double diplôme, diplôme délocalisé,...). Force est de constater que certains projets sont présentés à la commission alors qu'ils ne sont pas toujours aboutis (les UFR n'en sont pas informées, les financements ne sont pas assurés, ...).

Il est apparu indispensable de proposer un cadre pour l'accompagnement des projets d'ouverture de diplôme à l'international.

La procédure proposée sera obligatoire en vue d'une validation par les instances délibérantes.

Les étapes de la procédure sont les suivantes :

- Un projet d'intention à compléter par le porteur du projet et transmis au comité de pilotage,
- Le comité de pilotage émet un avis qu'il transmet pour information au directeur d'UFR,

Deux comités de pilotage (COFIL) se réuniront chaque année, un en novembre (date limite de dépôt le 15 octobre), le second en mars (date limite de dépôt 15 février).

Composition du COFIL : VPRI et VPCFVU ; Directeurs des UFR ou leur(s) représentant(s), Directeurs Scolarité et RI ; Responsables : PPAF, Pôle Coopération ; selon que de besoin Cellule Juridique, Agent comptable

La présence de représentants de l'UFR dans la commission est prise en compte conformément aux observations des membres de la CFVU.

Lorsque le projet reçoit un avis favorable :

- Phase d'assistance :
 - ↳ de la Direction des RI pour la mise en place des conventions, accord-cadre, convention d'application mobilité enseignante, étudiante, etc. ;
 - ↳ de la direction de la scolarité pour les questions règlementaires (validation, examen, IA/IP, procédure de sélection, conditions d'admission, équivalences) et fonctionnelles (traduction dans les applications)
Cette étude de faisabilité est élaborée en collaboration avec les composantes qui proposent l'analyse du contenu pédagogique (ajout demandé par la CFVU).
 - ↳ visa de la cellule juridique.

- Phase de validation par les instances
 - a/ Validation par le Conseil d'UFR
 - b/ Validation par le CFVU
 - c/ Validation des conditions financières par le CA

➔ **La CFVU adopte la procédure d'ouverture d'un diplôme à l'international.**

7/ CREATION D'UN CLUB EN LANGUE SERBE

L'enseignement du serbo croate (présentiel) est proposé en option et n'attire que peu d'étudiants. On dénombre actuellement une dizaine de grands débutants ainsi que 3 à 5 inscrits pour les niveaux A2 et B1 regroupés depuis la bilatérale 2014.

Afin d'étoffer les effectifs et pérenniser cet enseignement de serbo-croate, Milivojko Srebro (responsable de l'enseignement à UBM), a imaginé d'élargir l'offre au territoire national.

Il a donc élaboré sous l'égide de Lucy Edwards une formation à distance sous l'appellation « Certification en langue serbe - niveau B1. ». Basée sur des exercices d'autocorrection présentés sous la forme soit de textes soit d'enregistrements audio et vidéo, et mis en ligne sur la plateforme de @ Campus Montaigne, cette formation est destinée aux étudiants qui désirent acquérir le niveau B1, selon les critères définis par le Cadre Européen Commun de Référence en Langues (CECRL), et passer l'examen de certification.

L'Ambassade de la République de Serbie à Paris apporte son soutien au projet, notamment dans la diffusion d'informations sur l'enseignement ainsi que dans l'organisation de l'examen final : pour les inscrits de la région parisienne, cet examen sera organisé dans les locaux du Centre culturel de Serbie.

On recense pour cette formation ouverte depuis la rentrée 2014 un vingtaine d'inscrits.

En résumé, l'UBM dispense un CLUB Montaigne de serbo croate en présentiel et demande l'ouverture d'un CLUB Montaigne de serbe à distance, niveau B1.

➔ **La CFVU adopte le projet d'ouverture du CLUB Montaigne de Serbe à distance.**

NB : Pour des raisons politiques et non linguistiques, les pays issus de l'ex-Yougoslavie ont pris la décision de remplacer le serbo-croate par les dénominations à connotation nationale : bosniaque, croate, monténégrin et serbe. La décision de préserver l'appellation serbo croate à UBM est fondée sur des raisons linguistiques indiscutables (langues très proches) mais aussi pour des raisons organisationnelles de l'enseignement. Pour ce qui concerne le CLUB Montaigne à distance, compte tenu du soutien de l'Ambassade de la République de Serbie, l'appellation choisie est CLUB Montaigne de serbe.

8/ PROJET PILOTE POUR L'ORGANISATION D'EXAMENS A DISTANCE DANS LE CADRE DU DU FLEs

M. Labarre propose d'expérimenter la possibilité d'organiser des examens à distance en dérogeant au principe de présence obligatoire des étudiants sur site. Cette expérimentation a pour objectif d'évaluer la charge de travail nécessaire pour l'organisation d'examens se déroulant à l'étranger. Il estime que cela offrirait des perspectives intéressantes pour la formation à distance et indique que des demandes récurrentes dans ce sens émergent. Il ajoute que cette présence obligatoire des étudiants à UBM représente un coût conséquent pour les étudiants qui sont à l'étranger.

Cette expérimentation serait réalisée sur une formation pilote, DU FLES, et porterait sur un effectif limité, 3 à 5 étudiants.

Il annonce une charge de travail évaluée à 3h/étudiant (sauf difficulté particulière).

Les personnels BIATS se montrent réservés sur la mise en œuvre d'un tel dispositif. Les arguments avancés sont la sécurité et la confidentialité de l'examen, les difficultés inhérentes au décalage horaire dans la mesure où tous les étudiants doivent composer simultanément et surtout la recherche de centres d'examens "agrés" (ambassades, consulats, alliance française,...). Cette démarche normalement incombe à l'étudiant mais dans les faits est assurée par le bureau des examens.

➔ **La CFVU adopte le projet expérimental d'organisation d'examens à distance pour le DU FLE.**

9/ FSDIE

Proposition de répartition du fonds FSDIE pour 2015 :

Mme LAWRENCE rappelle que pour faire fonctionner le fonds, les étudiants payent une cotisation de 16 € au moment de leur inscription.

Présentation de la proposition de répartition du fonds FSDIE 2015 :

Le montant alloué au FSDIE pour 2015 s'élève à 124 000 €. Sur ce montant global, il est proposé d'allouer les sommes comme-suit :

- 56 000 € à l'aide aux projets associatifs et individuels,
- 30 000 € à l'aide sociale aux étudiants,
- 5 000 € à l'amélioration de l'accueil des étudiants en situation de handicap,
- 7 500 € à la vie culturelle,
- 15 500 € au financement de tuteurs pour l'accompagnement aux projets et initiatives étudiants,
- 5 000 € pour le fonctionnement des certifications,
- 5 000 € pour la vie étudiante.

Le montant de l'aide sociale d'urgence est en augmentation de 10 000€ cette année. Afin de bénéficier d'une aide, l'étudiant demandeur doit obligatoirement rencontrer une assistante sociale qui émet un avis sur la demande et sur le montant de l'aide à attribuer.

Cette augmentation pour l'aide sociale d'urgence entraîne une diminution des enveloppes d'aide aux projets associatif et individuel (de 69 000 à 56 000 €) et à la vie culturelle.

L'enveloppe allouée à l'accueil des étudiants en situation de handicap est ramené au montant de 2013.

➔ **La CFVU valide la répartition du fonds FSDIE pour 2015.**

Domiciliation des associations :

La commission de domiciliation annuelle de l'UBM s'est réunie le 3 février 2015.

Le jury a reçu quatre associations, toutes ont reçu un accord de domiciliation :

- LEAdtheway : association de filière qui vient en aide aux étudiants de la filière LEA dans le cadre de leurs études (tutorat, lien anciens étudiants-nouveaux étudiants pour la recherche d'emploi...),
- Jazz à diction qui a vocation à faciliter la parole de personnes en difficultés à travers la mise en musique de textes ou création de musique,

- Agua Lusa, association qui a pour but de faire découvrir la culture lusophone dans sa globalité (musique, littérature, cinéma, arts plastiques...),
- KeepCom qui travaille à la valorisation du master Communication des organisations auprès des étudiants de licence et du public extérieur (recherche active d'emploi).

➔ **La CFVU valide la domiciliation des quatre associations présentées à la commission de domiciliation.**

Commission FSDIE : aide aux projets associatif et individuel :

La commission FSDIE s'est réunie le 17 février 2015.

20 projets associatifs et 4 projets individuels ont été présentés pour un montant total alloué de 19 060 € sur les 26 084,75 € demandés.

Les crédits restants s'élèvent à 36 940 € à répartir lors de la commission du mois de novembre.

Sur les 20 projets associatifs, 11 ont reçu l'intégralité des montants demandés, 6 ont été partiellement financés et 3 ont été refusés.

Pour les associations ayant reçu un financement partiel :

- Isic Rider pour le Rockin'Share Festival obtient 1 000 € en contrepartie d'une présentation d'un planning plus précis de la journée sur l'université qui manque de visibilité,
- Iris Production pour son projet de réalisation d'un teaser de web-série Alchimyst-Le Teaser. Les ambitions matérielles et financières semblent coûteuses,
- Martine chez l'orthodontiste pour le projet de spectacle vivant Cross Body financé par la commission pour la partie production du spectacle (accessoires, costumes, décoration...),
- Coordin'Asso pour la 5ème journée des coordinateurs-trices de projet, journée d'échanges et de découvertes où se mêlent étudiants et professionnels de la filière. Le montant accordé prend en compte le coût réel du projet (1 500 €).
- Coordin'Asso : projet d'organisation d'une session de formation à destination d'anciens et actuels étudiants de filières intitulé Coordinateur-trices de projets, des étudiants à la réalité du terrain. La commission attribue la somme de 50 € couvrant essentiellement les frais de communication sur les sessions de formation. La commission regrette qu'il n'ait pas été fait appel à des intervenants formateurs locaux et l'absence de lien avec les certifications existantes à l'UBM,
- Fédération Aliénor pour un weekend de formation aux activités associatives prévu en avril 2016.

La Commission FSDIE, très partagée sur ce projet, a finalement proposé le versement de 800 € sous réserve de présentation d'un devis réajusté pour 2015, d'un programme détaillé des formations prévues et d'une communication du nombre exact de participants.

La CFVU rappelle que l'établissement propose une journée de formation pour les élus ainsi qu'une certification aux responsabilités associatives. Elle estime donc qu'un financement de 800€ est plutôt généreux.

Les associations n'ayant obtenu aucun financement :

- Wax it pour son projet de weekend de compétition étudiant de surf à Lacanau After School Contest qui n'a aucun lien réel avec l'UBM, seul partenaire sollicité pour le financement,
- Keep Com pour une soirée de gala du master Communication des organisations. La commission pense que des financements de sponsoring seraient plus adaptés à cette initiative,

Il est rappelé une position de principe à L'UBM : le fonds FSDIE ne sert pas à financer les soirées de gala.

- Fédération Aliénor pour son projet de weekend de formation aux activités associatives de novembre 2015. La commission n'a pas souhaité financer un projet qui a déjà eu lieu. Le financement envisagé l'an dernier l'était à titre exceptionnel et a été annulé faute de présentation de justificatifs.

Pour les projets individuels, seul le projet Mic-Mac à la MAC d'Eva BALLION n'a pas obtenu le montant total de subvention demandé (700 € sur les 1 000 €). Ce montant prenant en compte les réelles dépenses organisationnelles.

La commission versera cette somme à condition que le dossier soit parrainé par l'association La Coop IUT B, porteuse du projet.

⇒ La CFVU valide l'aide aux projets associatifs et individuels soutenus par le FSDIE.

10/ MODIFICATION DU REGLEMENT DES STAGES

En conclusion de la réunion COSIP du 10/12/2014, il est apparu indispensable d'adapter le règlement des stages afin de permettre aux étudiants MEEF ou en préparation concours de pouvoir effectuer un stage d'orientation professionnelle lorsqu'ils envisagent un changement d'orientation. Ce stage s'effectuerait en dehors des périodes de cours et après les épreuves d'admissibilité ou d'admission.

La CFVU estime qu'il n'est pas souhaitable que cette disposition concerne les années spéciales

⇒ La CFVU adopte la modification du règlement des stages.

11/ REGULARISATION D'UNE SUBVENTION ALLOUEE PAR L'UFR L&C

⇒ La CFVU valide la subvention d'un montant de 200€ accordée à l'association des étudiants slaves votée par le conseil d'UFR L&C du 17/06/2013.

Annexes :

DEMANDE D'ADMISSION EN LICENCE ET LICENCE « PROFESSIONNELLE »
(uniquement pour les étudiants titulaires de diplômes français)

(diplômes étrangers : dates et procédures spécifiques sur le site de l'UBM,
rubrique FORMATIONS, admission-inscription, étudiants étrangers hors programme)



Sur dossier à télécharger sur le site de l'université : <http://www.u-bordeaux-montaigne.fr>
et à remettre auprès des UFR selon le calendrier ci-dessous :

Ouverture **Postbac** le **20 janvier 2015** ; Fermeture le **2 avril 2015** (dépôt des dossiers)

Date limite de saisie des classements le 28 mai ; Première phase d'admission le **8 juin 2015**

LICENCE UFR Humanités	Retrait du dossier (ouverture Apoflux)	Dépôt du dossier complet (fermeture Apoflux)	Date de publication des résultats/Notification
Filières à capacité d'accueil			
1^{ère} année			
Arts plastiques	09/03/2015	20/03/2015	09/05/2015
Design	09/03/2015	20/03/2015	09/05/2015
Cinéma	09/03/2015	20/03/2015	09/05/2015
Théâtre	09/03/2015	20/03/2015	09/05/2015
Danse	08/04/2015	24/04/2015	08/06/2015
Musicologie	08/04/2015	24/04/2015	08/06/2015
Chanson française	08/04/2015	24/04/2015	08/06/2015
C.H.S.	08/04/2015	24/04/2015	08/06/2015
Licence 2 & 3			
Arts plastiques	09/03/2015	20/03/2015	09/05/2015
Design	09/03/2015	20/03/2015	09/05/2015
Cinéma	09/03/2015	20/03/2015	09/05/2015
Théâtre	09/03/2015	20/03/2015	09/05/2015
Danse	08/04/2015	24/04/2015	08/06/2015
Musicologie	08/04/2015	24/04/2015	08/06/2015
Chanson française			
C.H.S.	08/04/2015	24/04/2015	08/06/2015
Archéologie	18/05/2015	03/07/2015	17/07/2015
Filières générales			
1^{ère} année			
Histoire Session 1	09/03/2015	24/04/2015	09/05/2015
Session 2	17/08/2015	04/09/2015	07/09/2015
Histoire de l'Art Session 1	09/03/2015	24/04/2015	09/05/2015
Session 2	17/08/2015	04/09/2015	07/09/2015

	Retrait du dossier (ouverture Apoflux)	Dépôt du dossier complet (fermeture Apoflux)	Date de publication des résultats/Notification
Lettres Session 1 Session 2	09/03/2015 17/08/2015	24/04/2015 04/09/2015	09/05/2015 07/09/2015
Philosophie Session 1 Session 2	09/03/2015 17/08/2015	24/04/2015 04/09/2015	09/05/2015 07/09/2015
Licence 2 & 3			
Histoire Session 1 Session 2	04/05/2015 17/08/2015	22/05/2015 04/09/2015	29/05/2015 07/09/2015
Histoire de l'Art Session 1 Session 2	04/05/2015 17/08/2015	22/05/2015 04/09/2015	29/05/2015 07/09/2015
Lettres Session 1 Session 2	04/05/2015 17/08/2015	22/05/2015 04/09/2015	29/05/2015 07/09/2015
Philosophie Session 1 Session 2	04/05/2015 17/08/2015	22/05/2015 04/09/2015	29/05/2015 07/09/2015
LICENCE UFR L&C	Retrait du dossier (ouverture Apoflux)	Dépôt du dossier (fermeture Apoflux)	Date de publication des résultats/Notification
Licence professionnelle			
PME/PMI	du 8 avril 2015	au 30 avril 2015	le 8 juin 2015
Filières générales			
L1 LLCER japonais	Session 1 23/03/2015 Session 2 29/06/2015	15/05/2015 21/08/2015	22/05/2015 28/08/2015
L1LEA et LC anglais	Session 1 23/03/2015 Session 2 24/05/2015	15/05/2015 17/07/2015	22/05/2015 24/07/2015
LICENCE UFR STC	Retrait du dossier (ouverture Apoflux)	Dépôt du dossier (fermeture Apoflux)	Date de publication des résultats/Notification
Géographie			
L1	22/05/2015	30/06/2015	20/07/2015
L2	Session 1 18/05/2015 Session 2 16/07/2015	12/06/2015 24/08/2015	15/07/2015 10/09/2015
L3	Session 1 18/05/2015 Session 2 16/07/2015	12/06/2015 24/08/2015	15/07/2015 10/09/2015

LP VAMTR (Formation continue)	15/03/2015	13/04/2015	29/04/2015
LP VAMTR (Formation initiale)	02/05/2015	10/06/2015	02/07/2015
Aménagement			
L3 Aménagement, urbanisme et développement territorial durables	02/05/2015	15/05/2015	30/06/2015
LP CPSIDD (Formation continue)	09/03/2015	23/03/2015	10/04/2015
LP CPSIDD (Formation initiale)	11/05/2015	29/05/2015	10/07/2015
Information et communication			
L1	10/04/2015	30/04/2015	08/06/2015
L2	17/04/2015	30/04/2015	15/06/2015
L3	17/04/2015	30/04/2015	15/06/2015

DEMANDE D'ADMISSION EN MASTER « PROFESSIONNEL »
(uniquement pour les étudiants titulaires de diplômes français)

(diplômes étrangers : dates et procédures spécifiques sur le site de l'UBM, rubrique FORMATIONS, admission-inscription, étudiants étrangers hors programme»)



Sur dossier à télécharger sur le site de l'université : <http://www.u-bordeaux-montaigne.fr>
et à remettre auprès des UFR selon le calendrier ci-dessous :

MASTER « Professionnel » UFR Humanités	Retrait du dossier	Dépôt du dossier complet	Date de publication des résultats/Notification
MASTER 1ère année Mention : Arts Spécialité : DESIGN : Innovation, technologie, arts (ouverture de la 2ème année à la rentrée 2016)	<i>1^{ère} session de recrutement :</i> du 26 avril 2015 <i>2^{ème} session de recrutement :</i> du 18 juillet 2015	au 26 mai 2015 au 24 août 2015	au plus tard le 26 juin 2015 par courrier électronique au plus tard le 18 septembre 2015 par courrier électronique
MASTER 2ème année Mention : Arts Spécialité : PRATIQUES ARTISTIQUES ET ACTION SOCIALE (ouverture de la 1ère année à la rentrée 2016)	du 22 avril 2015	au 05 juin 2015	au plus tard le 22 juin 2015 par courrier électronique
MASTER « Professionnel » UFR Humanités (suite)	Retrait du dossier	Dépôt du dossier	Date de publication des résultats/Notification
MASTER 2 ^{ème} année Mention : Arts Spécialité : MISE EN SCENE ET SCENOGRAPHIE (Master 1 ^{ère} année non ouvert)	du 30 avril 2015	au 26 mai 2015	au plus tard le 30 juin 2015 par courrier électronique

<p>MASTER 1^{ère} et 2^{ème} année Mention : Arts Spécialité : REALISATION DE DOCUMENTAIRES ET VALORISATION DES ARCHIVES</p>	<p>1^{ère} session de recrutement : du 26 avril 2015</p> <p>2^{ème} session de recrutement : 13 juillet 2015</p>	<p>au 22 mai 2015</p> <p>au 31 août 2015</p>	<p>1^{ère} session : au plus tard le 26 juin 2015</p> <p>2^{ème} session : au plus tard le 11 septembre 2015</p>
<p>MASTER 1^{ère} et 2^{ème} années Mention : Lettres et ingénierie culturelle Spécialité : INGENIERIE DE PROJETS CULTURELS ET INTERCULTURELS</p>	<p>du 26 avril 2015</p>	<p>au 15 mai 2015</p>	<p>au plus tard le 26 juin 2015 par courrier électronique</p>
<p>MASTER 2^{ème} année Mention : Sciences de l'Antiquité et du Moyen Age Spécialité : CONCEPTION, GESTION ET VALORISATION DE L'OPERATION ARCHEOLOGIQUE (spécialité professionnelle en M2 uniquement) : <i>la 1^{ère} année correspond au Master 1 Recherche Archéologie)</i></p>	<p>du 6 mai 2015</p>	<p>au 30 juin 2015</p>	<p>au plus tard le 6 juillet 2015 par courrier électronique</p>
<p>MASTER 1^{ère} et 2^{ème} année Mention : Histoire de l'art et patrimoine Spécialité : REGIE DES ŒUVRES ET MEDIATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE</p>	<p>du 7 mai 2015</p>	<p>au 22 mai 2015</p>	<p>au plus tard le 7 juillet 2015 par courrier électronique</p>
<p>MASTER 2^{ème} année Mention : Philosophie Spécialité : SOIN, ETHIQUE ET SANTE (spécialité professionnelle en M2 uniquement)</p>	<p>1^{ère} session de recrutement : du 30 avril 2015</p> <p>2^{ème} session de recrutement : 15 juillet 2015</p>	<p>1^{ère} session de recrutement : au 12 juin 2015</p> <p>2^{ème} session de recrutement : 31 août 2015</p>	<p>1^{ère} session : au plus tard le 30 juin 2015 par courrier électronique</p> <p>2^{ème} session : au plus tard le 15 septembre 2015 par courrier électronique</p>
<p>MASTER « Professionnel » UFR Langues et civilisations</p>	<p>Retrait du dossier</p>	<p>Dépôt du dossier</p>	<p>Date de publication des résultats/Notification</p>
<p>MASTER 1^{ère} et 2^{ème} années, (M1 COMMUN) Mention : Sciences du langage</p>	<p>1^{ère} session de recrutement : du</p>		<p>1^{ère} session : au plus tard le 23 mai 2015 Par internet</p>

<p>Spécialité : DIDACTIQUE DU FLES (Français Langue Etrangère Seconde)</p> <p>Parcours : Ingénierie linguistique et de formation (en M2 uniquement)</p> <p>Parcours : Perspective actionnelle et scolarisation (en M2 uniquement)</p>	<p>23 mars 2015</p> <p>2^{ème} session de recrutement : du 20 juillet 2015</p>	<p>au 10 avril 2015</p> <p>au 7 août 2015</p>	<p>« Apoflux »</p> <p>2^{ème} session : au plus tard le 20 septembre 2015</p> <p>Par internet « Apoflux »</p>
<p>Master 1^{ère} et 2^{ème} années</p> <p>Mention : Langues Etrangères Appliquées</p> <p>Spécialité : LANGUES, AFFAIRES, INTERCULTURALITES</p> <p>Parcours : 1^{ère} langue (obligatoire) : ANGLAIS + 2^{ème} langue (au choix) : Allemand, Chinois, Espagnol, Italien, Japonais, Portugais, Russe</p> <p>Parcours : Arabe (non ouvert en 2015-2016)</p>	<p>du 29 avril 2015</p>	<p>au 13 juin 2015</p>	<p>au plus tard le 29 juin 2015</p> <p>par internet « Apoflux »</p>
<p>MASTER 2^{ème} année</p> <p>Mention : Langues et civilisations</p> <p>Spécialité : METIERS DE LA TRADUCTION : traduction, traductologie de l'écrit pour l'édition et le marché du livre</p> <p>Parcours : Anglais</p> <p>Parcours : Espagnol</p> <p>Parcours : Allemand (ouverture à partir de 7 étudiants)</p> <p>Parcours : Russe (ouverture à partir de 7 étudiants)</p> <p>(spécialité professionnelle en M2 uniquement)</p>	<p>1^{ère} session de recrutement : du 23 mars 2015</p> <p>2^{ème} session de recrutement : du 20 juillet 2015</p>	<p>au 10 avril 2015</p> <p>au 7 août 2015</p>	<p>au plus tard le 23 mai 2015</p> <p>au plus tard le 20 septembre 2015</p>
<p>MASTER « Professionnel »</p> <p>UFR Sciences des Territoires et Communication</p>	<p>Retrait du dossier</p>	<p>Dépôt du dossier</p>	<p>Date de publication des résultats/Notification</p>
<p>MASTER 1^{ère} et 2^{ème} année</p> <p>Mention : Géographie, sciences de l'espace et du territoire</p> <p>Spécialité : DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, ORIGINE ET QUALITE DES PRODUITS</p>	<p>du 30 avril 2015</p>	<p>au 10 juin 2015</p>	<p>au plus tard le 30 juin 2015</p>

<p>MASTER 1^{ère} et 2^{ème} année Mention : Géographie, sciences de l'espace et du territoire Spécialité : DYNAMIQUES AFRICAINES</p>	du 23 avril 2015	au 8 juin 2015	au plus tard le 23 juin 2015
<p>MASTER 1^{ère} et 2^{ème} année Mention : Géographie, sciences de l'espace et du territoire Spécialité : ECOLOGIE HUMAINE : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DES ACTIVITES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION</p>	du 30 avril 2015	au 16 juin 2015	au plus tard le 30 juin 2015
<p>MASTER 1^{ère} et 2^{ème} année Mention : Géographie, sciences de l'espace et du territoire Spécialité : GESTION TERRITORIALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE</p>	du 9 mai 2015	au 2 juin 2015	au plus tard le 9 juillet 2015
<p>MASTER 1^{ère} et 2^{ème} année Mention : Géographie, sciences de l'espace et du territoire Spécialité : INGENIERIE DE L'ANIMATION TERRITORIALE</p>	Dates de recrutement : voir site de l'IUT Bordeaux Montaigne		Voir IUT
<p>MASTER « Professionnel » UFR STC (suite)</p>	Retrait du dossier	Dépôt du dossier	Date de publication des résultats/Notification
<p>MASTER 1^{ère} et 2^{ème} année Mention : Urbanisme et aménagement durables Spécialité : AMENAGEMENT ET GESTION DES EQUIPEMENTS, SITES ET TERRITOIRES TOURISTIQUES</p>	du 3 mai 2015	au 15 mai 2015	au plus tard le 3 juillet 2015
<p>MASTER 1^{ère} et 2^{ème} année Mention : Urbanisme et aménagement durables Spécialité : PAYSAGE ET EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DANS LES PROJETS D'URBANISME ET DE TERRITOIRES</p>	du 3 mai 2015	au 15 mai 2015	au plus tard le 3 juillet 2015
<p>MASTER 1^{ère} et 2^{ème} année Mention : Urbanisme et aménagement durables Spécialité : URBANISME : STRATEGIE, PROJETS, MAITRISE D'OUVRAGE</p>	du 3 mai 2015	au 15 mai 2015	au plus tard le 3 juillet 2015

<p>MASTER 1^{ère} et 2^{ème} années Mention : Information et communication Spécialité : COMMUNICATION DES ORGANISATIONS, Parcours : Stratégies et produits de communication Parcours : Expertise, audit et conseil en communicat° Parcours : Communications publique et politique</p>	du 30 avril 2015	au 15 mai 2015	au plus tard le 30 juin 2015
<p>MASTER 1^{ère} et 2^{ème} années Mention : Information et communication Spécialité : COMMUNICATION ET GENERATIONS Parcours 1 : Communication, enfance et jeunesse Parcours 2 : Communication, seniors et lien intergénérationnel</p>	du 25 avril 2015	<p><u>En M1:</u> au 19 mai 2015</p> <p><u>En M2</u> <u>Parcours 1 :</u> au 19 mai 2015</p> <p><u>En M2</u> <u>Parcours 2 :</u> au 26 mai 2015</p>	au plus tard le 25 juin 2015
<p>MASTER 1^{ère} et 2^{ème} années Mention : Information et communication Spécialité : IMAGES ET MULTIMEDIA : CONCEPTION, PRODUCTION, ECRITURE AUDIOVISUELLE ET MULTIMEDIA Parcours 1 : Création, production, images. Cinéma interactif et nouveaux medias (M1 non ouvert) Parcours 2 : Conception de projets multimédia et de dispositifs interactifs numériques : médiation, médiatisation des savoirs</p>	<p>du 22 avril 2015</p> <p>du 17 avril 2015</p>	<p><u>Parcours 1 :</u> (Uniquement en M2) : au 27 avril 2015</p> <p><u>Parcours 2 :</u> au 4 mai 2015</p>	<p><u>Parcours 1 (M2) :</u> au plus tard le 22 juin 2015</p> <p><u>Parcours 2 (M1+M2) :</u> au plus tard le 17 juin 2015</p>
<p>MASTER 1^{ère} et 2^{ème} années Mention : Histoire, philosophie, médiations des sciences Spécialité : MEDIATIONS DES SCIENCES</p>	du 17 avril 2015	au 30 avril 2015	au plus tard le 17 juin 2015
MASTER « Professionnel »	Retrait du dossier	Dépôt du dossier	Date de publication des résultats/Notification
<p>MASTER 1^{ère} et 2^{ème} années Mention : Information et communication Spécialité : JOURNALISME</p>	de janvier 2015	Dépôt du dossier : avant le 23 mars 2015	Voir IJBA

CALENDRIERS ADMISSIONS APOFLUX 2015-2016
(Masters et préparations concours)

ETUDIANTS CONCERNÉS

- ➔ Etudiants de Bordeaux Montaigne avec changement de filière
- ➔ Etudiants inscrits à BORDEAUX 3 avant 2003-2004 (reprise d'études)
- ➔ Etudiants d'une autre université française
ou diplômés (homologation niveau 2) d'un établissement français d'enseignement supérieur

RAPPEL : Les étudiants ayant obtenu une licence, un M1 ou un master de plein droit à l'UBM peuvent s'inscrire directement au niveau supérieur avec leur numéro étudiant : *ils ne sont pas concernés par la procédure Apoflux.*

- Masters recherche et Préparations à l'Agrégation :

1 ^{ère} session de recrutement	2 ^{ème} session de recrutement
➔ Retrait et dépôt des dossiers : du 10 mai au 25 juin 2015	➔ Retrait et dépôt des dossiers : du 17 juillet au 3 septembre 2015
Les dossiers sont examinés en Commission Pédagogique	
➔ Publication des résultats : au plus tard le 10 juillet 2015	➔ Publication des résultats : au plus tard le 11 septembre 2015

Dates spécifiques pour le Master « Matériaux du patrimoine culturel et archéométrie » (assimilé master pro) :
1^{ère} session de recrutement : du 24 avril au 8 juin 2015 (résultats au plus tard le 24 juin 2015)
2^{ème} session de recrutement : du 17 au 31 août 2015 (résultats au plus tard le 9 septembre 2015)

- Masters 1 MEEF (calendrier harmonisé avec l'ESPE et l'UPPA)

Pour les M2 MEEF : en attente directives du Ministère

➔ Retrait et dépôt des dossiers : du 7 mai au 16 juin 2015
Les dossiers sont examinés en Commission Pédagogique
➔ Publication des résultats : au plus tard le 7 juillet 2015

- Années spéciales CAPES

1 ^{ère} session de recrutement	2 ^{ème} session de recrutement
➔ Retrait et dépôt des dossiers : du 7 mai au 16 juin 2015	➔ Retrait et dépôt des dossiers : du 17 juillet au 3 septembre 2015
Les dossiers sont examinés en Commission Pédagogique	
➔ Publication des résultats : au plus tard le 7 juillet 2015	➔ Publication des résultats : au plus tard le 11 septembre 2015